

CREATION D'UN STOP RUE ANDRE GIDE

Nous, Florence VANHILLE, Maire de ZUYDCOOTE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4,

Vu le Code de la Route, L411-1 à 411-7,

Vu la demande de Monsieur Michel EVRARD, gestionnaire de secteur à la Direction Voirie et Mobilité de la Communauté Urbaine de Dunkerque Grand Littoral,

Considérant qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, et de commodité des riverains de mettre en place un stop rue André Gide au croisement avec la rue des crevettes.

ARRETONS

- Article 1 :** La priorité à droite de la rue André Gide vers la rue des bleuets sera supprimée au profit d'un panneau stop.
- Article 2 :** Les panneaux de signalisation réglementaires seront apposés pour permettre l'application des présentes dispositions.
- Article 3 :** Le présent arrêté sera adressé :
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de GHYVELDE,
- Monsieur Michel EVRARD, gestionnaire de secteur à la Direction Voirie et Mobilité de la CUD.
- Article 4 :** Certifié exécutoire après notification le 23 mars 2023.

Fait à Zuydcoote, le 22 mars 2023

Pour le Maire empêché,

Le 1^{er} adjoint,



Johnny DECOSTER